

DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D269

Séance du 23 juin 2011 - Convocation du 15 juin 2011

Compte rendu affiché le 1^{er} juillet 2011

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Gisèle COIN

Présents :

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, M. AUROY, Mme GOYON, Mme MARMONIER, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle FERNANDES, M. MACHURAT, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, Mme CORSET.

Absents représentés

M. RODRIGUEZ par M. OLLIVIER, Mme LEBAHAR par Mme RIVE-OLLIVIER, Mme DUMARD par Mme GLATARD, M. GOJON par M. BUFFARD, Mme BARTHOD par Mme ORIOL, M. FODDIS par Mme CORSET, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	19
Votants	26
Exprimés	26

Objet : Navette – Convention avec le Sytral

Le Syndicat Mixte des transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise (SYTRAL) a répondu favorablement au projet de la commune de créer une navette interne.

La convention a été adressée par le SYTRAL après l'envoi des convocations, aussi elle est proposée en ordre du jour complémentaire car applicable au 29 août 2011 à titre expérimental.

Les caractéristiques de la ligne seront les suivantes :

- ↳ 1^{ère} boucle : desserte du quartier de la Tatière et de l'hôpital de Neuville
- ↳ 2^{ème} boucle : desserte du quartier de la Vosne et de bas du quartier de Monteiller
- ↳ 3^{ème} boucle : desserte du quartier de l'Aventurière

La participation de la commune sera égale à 50 % du coût d'exploitation hors taxe avec un titre de recette émis par le SYTRAL.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le projet de convention entre la commune et le SYTRAL pour la création d'une navette expérimentale,
- **APPROUVE la création d'une navette interne et la convention entre la commune et le SYTRAL,**
- **APPROUVE les modalités de financement et DIT que les crédits sont prévus au budget primitif,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Neuville, le 23 juin 2011
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 28/06/2011
- Publication ou affichage le 28/06/2011
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 28 juin 2011
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.